

## Compte rendu de la réunion publique – 26 mai 2021

La réunion publique du 26 mai a permis aux acteurs du projet d'apporter des réponses aux questions les plus fréquemment posées lors de la concertation règlementaire du projet de la ZAC intercommunale du SENIA (sous format numérique via le site internet ou sur format papier via les registres présentsiels) en y répondant autour de trois thématiques principales : les mobilités, les équipements et la programmation urbaine et les espaces verts. Cette réunion s'est déroulée en deux temps : une présentation puis un échange durant lequel les participants ont eu l'occasion d'exprimer leurs questions et remarques à propos du projet.

Afin de répondre aux exigences de la crise sanitaire, la réunion publique s'est déroulée en format Webinaire via le logiciel Zoom.

La réunion a débuté par des mots d'introduction de Madame Christine JANODET, Maire d'Orly et de Monsieur Richard DELL'AGNOLA, Maire de Thiais. Mme Anne MAÏKOVSKY, directrice territoriale à Grand Paris Aménagement - EPA Orly Rungis Seine Amont a ensuite rappelé les objectifs du projet, de la concertation et du calendrier. Enfin, M. Adrien LAMBERT de l'Agence Lambert Lénack, architecte coordinateur du projet, a présenté les intentions projets répondant aux principaux questionnements de la concertation.

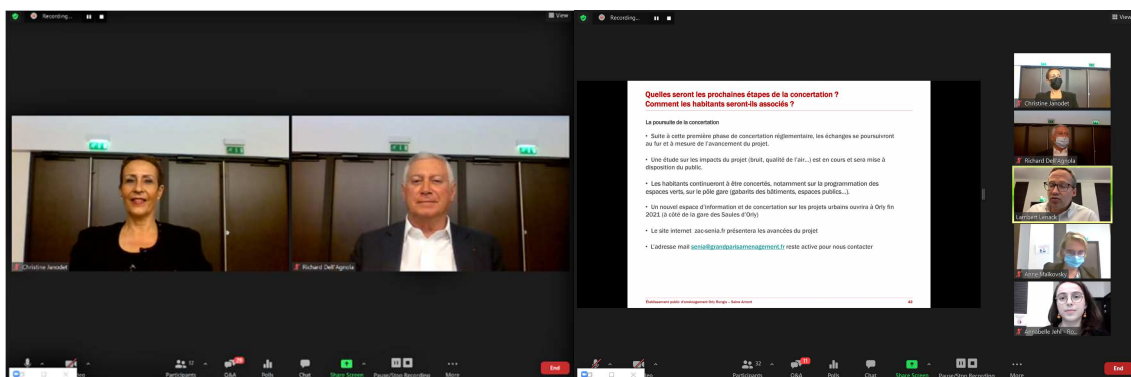
La seconde partie, destinée à recueillir les remarques et questions des participants, a été animée par Rouge Vif territoires. Ce moment a aussi été l'occasion pour les acteurs du projet de répondre aux questions et remarques posées par les participants sur l'espace Q/R durant l'ensemble de la réunion.



**29 participants** ont été présents à cette réunion et ceux-ci sont restés largement connectés lors de la séance de questions/ réponses.



Un total de **28 questions et remarques** a été partagé.



## Synthèse analytique des questions et remarques des participants

Plusieurs thématiques ont fait l'objet de discussion au cours des échanges. Nous les présentons ici par ordre d'importance (nombre total de questions et remarques comptabilisé).

- Les mobilités

La question des mobilités a suscité de nombreuses contributions (questions ou remarques) de l'assemblée.

En ce qui concerne la question des pistes cyclables, les participants ont interrogé la maîtrise d'ouvrage sur des éléments techniques précis tels que la largeur de trottoir sur certains secteurs du projet (rue Charles Tillon, cité jardin, rue Courson, etc.). Les participants ont également réagi par rapport au schéma de déploiement des pistes cyclables envisagé dans le futur projet en proposant, pour certains itinéraires des alternatives de tracé.

Un participant a demandé si un parking poids lourds serait prévu dans la zone d'activité. L'accès des poids lourds à l'A86 a également été questionné.

Une question a porté sur les circulations douces mises en place au Nord de la ZAC vers le carrefour de la Résistance pour accéder au centre-ville de Thiais. Ce secteur est également soumis à ne nombreux encombrements automobiles, ce que les participants souhaiteraient voir limiter dans le futur projet.

Un participant a demandé des précisions sur la liaison du projet avec la ZAC Chemin des Carrières.

**Concernant les pistes cyclables, la maîtrise d'ouvrage a apporté les réponses suivantes :**

*L'insertion d'une piste cyclable le long des voies ferrées proposée va dans le sens des aménagements envisagés dans le cadre du projet (figurés en pointillés sur le schéma d'extension).*

*Pour les propositions complémentaires, les propositions seront étudiées dans le cadre du périmètre de la ZAC afin de répondre au mieux aux besoins de circulation des usagers. En ce qui concerne les secteurs en dehors du périmètre de ZAC et qui ne seront donc pas aménagés dans le cadre de la procédure de ZAC objet de la présente concertation, le maître d'ouvrage pourra rédiger des recommandations afin de privilégier la continuité des aménagements et la facilité de circulation tout en tenant compte des contraintes d'aménagement du site. Par ailleurs, il est à noter qu'un plan vélo pour la ville de Thiais est à l'étude y compris sur la zone SENIA, intégrant les pistes cyclables préconisées dans le projet. A plus long terme, des prolongements autour des voies ferrées amenant de fait à la gare du métro ligne 14 pourront être envisagés.*

**Concernant la circulation automobile et poids lourds, la maîtrise d'ouvrage précise que, dans le cadre de la ZAC, elle ne dispose pas de la maîtrise du fonctionnement intérieur du quartier qui sera conservé en logistique puisqu'il est situé hors de la ZAC. En revanche, le travail mené en bordure de cet espace vise à améliorer la gestion des flux pour contrôler la présence des poids lourds et éviter les nuisances des habitants et usagers du futur quartier. Concernant leur stationnement, l'aménagement de la rue du Bas Marin dans le cadre de l'aménagement du futur TCSP SENIA- Orly (hors ZAC) va conduire à revisiter les usages actuels et à inciter à réintégrer les stationnements poids lourds au sein des zones logistiques. Ce qui constitue aujourd'hui dans le périmètre de ZAC, une zone logistique, est amenée à muter et la circulation des poids lourds se fera quasi exclusivement en marge de la ZAC. Enfin, concernant le secteur Charles Tillon, le projet prévoit de les rediriger vers le contournement sud de l'aéroport d'Orly au lieu de passer sur la partie Est de la ZAC.**

**Concernant les circulations douces envisagées dans la ZAC et en marge de celle-ci**, la maîtrise d'ouvrage indique qu'une piste cyclable est prévue rue du Bas Marin et que le raccordement au centre-ville de Thiais via la rue des Alouettes est également envisagé : une percée permettra la circulation, vers le pont d'Espagne, et de réaliser la jonction avec le centre commercial de Belle-Epine ainsi que le raccordement à la piste cyclable de la rue des Alouettes et, plus loin, le carrefour de la Résistance.

**Concernant la liaison avec la ZAC Chemin des Carrières**, une continuité depuis le centre d'Orly sera travaillée, afin de créer une connexion apaisée et reliant la ZAC du chemin des Carrières jusqu'à la ZAC SENIA. Sur l'avenue du Bas-marin, les modes doux seront facilités par le réaménagement de cet axe et la circulation des poids lourds sera limitée. Il s'agira de transformer cet axe en un boulevard urbain d'une largeur suffisante pour que les familles et usagers puissent se rendre à la gare en tranquillité.

- La question des équipements

Les participants ont interrogé les futurs équipements et aménagements prévus dans le projet notamment en termes de stationnement : prévisions de stationnement au sein de la cité jardin, présence ou non d'un arrêt-minute pour la nouvelle école à Orly, format et mode de gestion du parking silo.

Enfin, une question a porté sur l'installation de prises électriques pour les véhicules électriques dans l'espace public.

**Concernant le volet stationnement**, les acteurs du projet indiquent qu'il est envisagé de travailler conjointement sur la mise en place d'un stationnement résidentiel et d'un stationnement payant dissuasif afin d'inciter les utilisateurs de la ligne 14 du métro à utiliser prioritairement le parking situé au nord des voies ferrées à Thiais. Pour le parking silo situé à Orly, le gestionnaire n'est pas encore connu car le projet est encore trop en amont concernant ces éléments opérationnels. Ce parking sera, pour partie, réservé aux salariés d'Air France. En termes de place de stationnement, les gabarits ne sont pas complètement arrêtés mais le nombre de places envisagé serait entre 300 et 400.

**Concernant la disponibilité de bornes de recharges électriques**, la maîtrise d'ouvrage confirme leur présence mais indique, qu'à ce jour, leur emplacement et leur nombre exacts ne sont pas encore connus. Le projet prévoit des places spécifiques pour les voitures électriques sur l'espace public afin de répondre à tous les usages.

- Les espaces verts et la qualité environnementale

La thématique des espaces verts a également recueilli des contributions.

En termes d'évolution du projet, les participants ont apprécié la nouvelle proposition d'aménagement au sud de la ZAC permettant la mutualisation des espaces du gymnase et du parking pour permettre la création d'un espace vert sur une surface plus étendue à proximité d'un équipement tiers-lieu.

Concernant la surface d'espaces verts par habitant prévue sur la ZAC, un participant a interrogé la maîtrise d'ouvrage sur la prise en compte de la recommandation de l'OMS. Par ailleurs, au sujet de la qualité environnementale du projet, une question a été soulevée quant à la labellisation écoquartier du projet.

Concernant des questions d'aménagement, une question a porté sur la présence prévue d'une pièce d'eau dans un des parcs.

**Concernant les espaces verts disponibles au sein du projet**, les espaces verts de pleine terre publics et privés créés au sein du projet permettent de répondre aux recommandations de l'OMS fixées entre 10 et 12m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant. Le projet prévoit environ 14 hectares d'espaces verts de pleine terre auxquels s'ajouteront des espaces végétalisés complémentaires sur dalles.

Au niveau du grand parc d'Orly, la politique communale actuelle est de développer des îlots de fraîcheur : brumisateurs, points d'eau. Dans tous les parcs il y a des points d'eau qui peuvent être de nature différente (pièce d'eau, brumisateurs, jets d'eau). Ces principes seront étudiés au sein du projet.

**Concernant la qualité environnementale**, l'opération de la ZAC du SENIA prévoit de candidater à la labellisation « Ecoquartier » cette labélisation se fera par étape en fonction de l'avancement du projet.

- La phase chantier

Un participant a questionné le dispositif envisagé pour la sécurité et la propreté du chantier au moment des phases de travaux (phase de démolition et de reconstruction).

**La phase des travaux** sera travaillée finement avec les collectivités et l'aménageur sera extrêmement vigilant sur le respect des horaires de chantier, sur la question du chantier à faibles nuisances et de chantier propre. Des murs d'insonorisation, anti-bruit et protection pour les poussières ont été obtenus pour les habitants de la cité jardin afin de prévenir les nuisances des travaux de la ligne 14 du métro. Ces dispositifs seront également envisagés en complément d'autres mesures.

- Les questions relatives à la concertation

Les participants ont à cœur d'être partie prenante de la concertation et de s'impliquer dans la réflexion autour des aménagement de la ZAC. Ils ont notamment émis le souhait de disposer de la présentation de la réunion et de participer aux ateliers participatifs d'élaboration du projet.

Les participants ont également demandé des précisions sur l'impact de leurs retours dans le cadre de la concertation du projet et sur les modalités de suivi de cette concertation. Les habitants ont exprimé leur volonté d'échanger avec les pouvoirs publics tout au long du processus de construction du projet.

**Dans le cadre de la restitution de la concertation et de la procédure d'élaboration du projet**, un bilan de la concertation sera tiré prochainement et sera disponible sur le site du projet. Ce bilan restituera de manière quantitative et qualitative les résultats de la concertation et comportera une partie de « justifications des choix de la maîtrise d'ouvrage » où les réponses du projet aux contributions de la concertation seront présentées (prise en compte ou non et pour quelles raisons). Il est à noter qu'à la suite des remarques et des discussions de la concertation, la question des poids lourds et la question des espaces verts ont été plus approfondies dans le cadre du projet, de même que la question des circulations dans la cité jardin. Par ailleurs, la question de l'agriculture urbaine a été introduite et constitue un nouvel angle de réflexion dans le projet.